

6 La tombe de la famille VIDART

Paul Vidart décède à Divonne le 26 décembre 1873.

Son enterrement va soulever une vive polémique dans le pays. Le curé écrit à l'évêque: "*...Monseigneur, nous venons de perdre Mr le docteur Vidart directeur de l'établissement des bains. Il est mort vendredi soir. La veille j'ai été appelé auprès de lui et cette visite n'a pas été pour moi sans consolation, mais le lendemain madame Vidart a fait venir un ministre Protestant de Genève. On m'a proposé d'accompagner le cercueil avec le ministre, j'ai refusé bien entendu. On m'a demandé ensuite de laisser enterrer le défunt dans la partie du cimetière consacrée pour les catholiques. Le terrain réservé aux protestants étant trop petit, disait-on pour y bâtir un mausolée, j'ai refusé encore en faisant comprendre que les lois canoniques et ma conscience m'interdisaient de donner une semblable autorisation. On s'est décidé alors à transporter le cercueil à Genève, ce qui vient d'avoir lieu aujourd'hui dimanche à dix heures du matin au milieu d'un grand concours d'hommes. Il y a quelques émotions dans la population, nos adversaires soufflant le feu et ne comprenant pas qu'un homme qui a tant fait pour le pays ne puisse avoir un coin de terrain pour sa dépouille ...*"

Extrait de l'avis de décès publié dans le journal de Genève du 28 décembre 1873. "*l'ensevelissement aura lieu aujourd'hui dimanche, et l'honneur se rendra à l'avenue du cimetière de Plainpalais à 2h1/4 après-midi.*"

Le 25 février 1912 décède à Saint-Maxime (Var) Jules Charles Alfred Vidart, maire de Divonne de 1882 à 1888, 2^{ème} fils du Dr. Paul Vidart.

Le registre du cimetière indique l'achat d'une concession perpétuelle pour la famille Vidart.

Par la suite le corps du Dr Paul Vidart (1817-1873) sera rapatrié à Divonne dans ce caveau ainsi que ceux de son épouse Emma née Binet (1824-1900) et de ses parents: Jean Nicolas Vidart (1792-1864) et Henriette née Binet (1793-1864) (1)

(1) voir l' article sur la famille Vidart: Arpadi "Il était une fois Divonne"